



4ème campagne de sensibilisation contre le harcèlement entre élèves

publié le 20/11/2018

"Une photo c'est perso, la partager c'est harceler"

Descriptif :

Lutter contre toutes les formes de harcèlement entre élèves.
Campagne tournée vers le cyber-harcèlement à caractère sexiste et sexuel.

Sommaire :

- Ressources
- Le Prix Non au harcèlement

La 4ème campagne de sensibilisation contre le harcèlement entre élèves est consacrée cette année au cyber-harcèlement à caractère sexiste et sexuel, avec une attention particulière portée aux violences en ligne liées à la diffusion d'images intimes à l'insu des victimes : « le sexting non-consenti » ou « revenge porn ».

Une photo c'est perso, la partager c'est harceler

● Ressources

Un site pédagogique [Non au harcèlement](#) regroupe des [ressources pédagogiques](#) utilisables en classe ainsi qu'une rubrique [Que faire ?](#) proposant des réponses face à certaines situations.

Ce support pédagogique offre l'opportunité aux équipes :

- de débattre avec les élèves des problématiques de harcèlement et de cyber-harcèlement
- de sensibiliser les élèves à l'égalité filles-garçons ;
- de réfléchir au respect de la vie privée dans le cadre de l'éducation à la sexualité ;
- de travailler au développement des compétences psycho-sociales.

Un dossier pédagogique a été conçu par un groupe d'experts, pour accompagner les professionnels souhaitant sensibiliser les élèves aux dangers de ces phénomènes. Chaque élève doit pouvoir apprendre à adopter les bonnes postures, afin de briser définitivement la chaîne du harcèlement.

▶ Un clip de prévention pour sensibiliser les élèves au « sexting non consenti / revenge porn » est mis à disposition des équipes éducatives sur le site [Non au harcèlement](#)

▶ Toute la campagne 2018 et les différents outils sur :

<https://www.nonauharcelement.education.gouv.fr/ressources/>

Vous y trouverez également les campagnes précédentes.

● Le Prix Non au harcèlement

Vous pouvez également lutter contre le harcèlement avec les élèves de votre établissement en participant au Prix Non au harcèlement 2018 - 2019.

Toutes les informations sur le [Prix Non au harcèlement](#). Date limite d'envoi des créations dans les académies le 25 janvier 2019.

